



EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent No 1129 Vienne, 26 janvier 2017

Déclaration de l'UE en réponse au Président de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste

L'Union européenne souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Mihnea Constantinescu, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

A la veille de la journée internationale de commémoration de l'Holocauste, l'Union européenne se joint à tous ceux qui, dans le monde entier, vont commémorer un crime sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Les personnes qui ont souffert et perdu la vie au cours de l'Holocauste ne doivent jamais tomber dans l'oubli. Nous avons le devoir d'informer et d'éduquer les générations futures de façon à renforcer notre combat contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination. Ceci est d'autant plus important que l'antisémitisme est toujours d'actualité en Europe, y compris sous sa forme la plus violente, alors que le sol européen a récemment été témoin d'actes de terrorisme visant notamment des populations juives.

La mémoire des victimes nous impose aussi un devoir de vigilance pour éviter la répétition du passé. L'Union européenne, qui s'est construite sur les ruines de ce passé, a mis en place des normes communes, dont la charte européenne des droits fondamentaux et des dispositifs juridiques solides en vue de se prémunir de ces dérives. Les engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, dans la promotion de l'Etat de droit et du respect des libertés fondamentales de chaque être humain, quelles que soient ses

spécificités, ainsi que la promotion du dialogue avec la société civile, sont également des points d'ancrage solides. L'action du BIDDH dans la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance, contre les crimes de haine, quelles que soient leurs motivations, ainsi que dans le combat contre l'exclusion des populations Roms, est un outil précieux à disposition des Etats participants. Dans ce contexte, nous aimerions mentionner en particulier le programme du BIDDH « Words into action to address Anti-Semitism ». Entre 2016 et 2018, ce projet abordera par une multitude d'actions concrètes la sécurité des communes juives, la lutte contre l'antisémitisme par l'éducation et le développement de coalitions parmi des acteurs différents de la société civile. Nous sommes contents que par le biais de ce programme, l'OSCE montre sa capacité d'agir dans un domaine clé pour promouvoir la tolérance.

Nous saluons l'adoption par l'IHRA, sous présidence roumaine, d'une définition de travail non juridiquement contraignante de l'antisémitisme. Nous avons soutenu le projet d'endossement par l'OSCE de cette définition de travail au Conseil ministériel de Hambourg.

L'Union européenne est fortement impliquée dans le combat contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination. La connaissance de l'histoire n'encourage jamais la concurrence victimaire, elle construit au contraire la solidarité des victimes, au-delà des différences, et renforce la détermination à défendre les principes universels des droits de l'Homme tels que garantis par les textes internationaux. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE et de l'Union européenne, avons plus que jamais le devoir de faire en sorte que la diversité, qui constitue notre espace, demeure une richesse, et non une source de conflit. Vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre notre action sur cette base dans le cadre de l'OSCE.

Monsieur l'ambassadeur, permettez-moi en conclusion de citer Elie Wiesel, auquel vous avez rendu hommage dans votre discours : « oublier les morts serait les tuer une deuxième fois ».

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pay de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.